

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020

Date de convocation : 20 mai 2020 Transmise le 20 mai 2020.

Membres élus : 15 : en fonction : 15 : présents : 15

Sous la présidence de M. LANSADE Jean-Thierry, Maire et de Mme LAGORCE Josette en qualité de doyenne de l'assemblée

Membres présents : LANSADE Jean-Thierry, ROHOF Marie-Catherine, FAVRETTO Jean-Luc, DONADIER Hélène, RABOISSON Jean-Luc, LAGORCE Josette, RAIMBAULT Patrick, POUGET Marie-Pierre, SOUMAGNAC Régis, COMBESCOT Aurélie, PRIGENT Sébastien, BAYLE Emmanuelle, FEUILLET Claude, EYMARD Françoise, RAGOGNETTI Bertrand, conseillers municipaux.

Membre absent excusé : néant

Membre absent non excusé : néant

Monsieur le Maire donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

L'an deux mille vingt le quinze mars, en exécution du décret 2019-928 du 04 septembre 2019, convoquant les électeurs, ont eu lieu dans la salle annexe de la Mairie les élections municipales (1^{er} tour de scrutin)

CANDIDATS EN PRESENCE : 15

1- Liste 1 : Ensemble pour Montcaret :15

Nombre d'électeurs inscrits : 1085

Nombre de votants : 376

Nombre de bulletins nuls : 26

Nombre de suffrages exprimés : 350

Majorité absolue : 176

TABLEAU DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

-Liste 1 : 15

Candidats élus :

LANSADE Jean-Thierry
ROHOF Marie-Catherine
FAVRETTO Jean-Luc
DONADIER Hélène
RABOISSON Jean-Luc
LAGORCE Josette
RAIMBAULT Patrick
POUGET Marie-Pierre
SOUMAGNAC Régis
COMBESCOT Aurélie
PRIGENT Sébastien
BAYLE Emmanuelle
FEUILLET Claude
EYMARD Françoise
RAGOGNETTI Bertrand

Candidat non élu

Néant

Monsieur LANSADE Jean-Thierry Maire déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal

Madame LAGORCE Josette prend la présidence de la séance ainsi que la parole

Madame BAYLE Emmanuelle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal

Il est dénombré quinze conseillers régulièrement présents et constaté que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint

Destinataires :

-1 exemplaire au registre des délibérations

-1 exemplaire affiché à la Mairie

Fait en Mairie le 27 mai 2020

Le Maire

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNIICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES

Séance du 27 mai 2020

Dûment convoqué le 20 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle annexe de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. LANSADE Jean-Thierry, M. FAVRETTO Jean-Luc, Mme LAGORCE Josette, M. RAIMBAULT Patrick, Mme ROHOF Marie-Catherine, Mme POUGET Marie-Pierre, M. RABOISSON Jean-Luc, Mme COMBESCOT Aurélie, M. SOUMAGNAC Régis, M. FEUILLET Claude, Mme EYMARD Françoise, Mme DONADIER Hélène, M. RAGOGNETTI Bertrand, M. PRIGENT Sébastien, Mme BAYLE Emmanuelle

Absent ayant donné procuration : néant

Absent excusé : néant

Absent non excusé : néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LANSADE Jean-Thierry, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mesdames et Messieurs LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, RAIMBAULT Patrick, ROHOF Marie-Catherine, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, FEUILLET Claude, EYMARD Françoise, DONADIER Hélène, RAGOGNETTI Bertrand, PRIGENT Sébastien, BAYLE Emmanuelle.

Madame LAGORCE Josette doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présider la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le Conseil a choisi pour assesseurs : Mme POUGET Marie-Pierre et M. RABOISSON Jean-Luc

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme BAYLE Emmanuelle

ELECTION DU MAIRE

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Le président après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur LANSADE Jean-Thierry : 14 voix

Monsieur LANSADE Jean-Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé.
Monsieur LANSADE Jean-Thierry a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 abstention, 0 contre d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire

ELECTIONS DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et suivants

Vu la délibération déterminant le nombre d'adjoints

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire de la Commune est fixé à quatre

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal,

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT)

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoint à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire avait été déposée. Cette liste sera jointe au présent procès-verbal et sera mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Par suite il est procédé à l'élection des adjoints au Maire

Résultat du premier tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 1
- nombre de suffrages blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
FAVRETTO Jean-Luc	13

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. FAVRETTO Jean-Luc

- 1^{er} adjoint : Monsieur FAVRETTO Jean-Luc
- 2^{ème} adjoint : Mme LAGORCE Josette
- 3^{ème} adjoint : Monsieur RAIMBAULT Patrick
- 4^{ème} adjoint : Madame ROHOF Marie-Catherine

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les conseillers municipaux

Jean-Luc FAVRETTO		Régis SOUMAGNAC	
Josette LAGORCE		Claude FEUILLET	
Patrick RAIMBAULT		Françoise EYMARD	
Marie-Catherine ROHOF		Hélène DONADIER	
Marie-Pierre POUGET		Bertrand RAGOINETTI	
Jean-Luc RABOISSO		Sébastien PRIGENT	
Aurélie COMBESCOT		Emmanuelle BAYLE	